



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

8, 8^e Avenue Est
Lots 4 729 874
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un abri à spa (plateforme, poteau, toit et rideaux) de 10' X 12' portant le nombre de bâtiments secondaires détaché à 3 au lieu de 2, tel que décrit au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Le tout tel que décrit au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 5 juillet 2021 à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 14 juin 2021

Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe